



**Canadian Intellectual Property Council
Conseil canadien de la propriété intellectuelle**

Conseil canadien de la propriété intellectuelle

Notre vision pour un régime de propriété intellectuelle plus efficace

Le conseil canadien de la propriété intellectuelle (CCPI) est un acteur de premier plan en ce qui a trait à la sensibilisation et la protection des droits de propriété intellectuelle au Canada. Le CCPI est une organisation d'entreprises sous la bannière de la Chambre de commerce du Canada qui met l'accent sur l'amélioration et la protection des droits de propriété intellectuelle (PI) au Canada. Le CCPI exhorte le gouvernement fédéral à appuyer des réformes législatives qui visent à protéger et renforcer les droits de propriété intellectuelle, plus spécifiquement ceux qui protègent le droit d'auteur, les marques de commerce et les brevets.

Le Canada fait figure de mauvais élève en matière de protection et d'application des droits de propriétés intellectuelles. Cela a même déjà affecté notre économie: la faible sauvegarde des brevets pharmaceutiques met en péril nos négociations d'accord de libre échange avec l'Union européenne, et le gouvernement américain nous considère comme l'un des pire défenseurs des droits de propriété intellectuelle en nous incluant dans la liste annuelle '*Special 301 Priority Watch List*', qui dresse la liste des pays les moins actifs en matière de propriété intellectuelle.

Dans les prochains jours, la Chambre de commerce du Canada va envoyer un questionnaire électoral incluant une section sur la propriété intellectuelle et l'innovation à tous les partis politiques. Nos membres sont curieux de lire vos réponses et les politiques de votre parti sur la protection de la PI.

Le CCPI exhorte le gouvernement fédéral à:

- **Présenter un projet de loi sur la modernisation du droit d'auteur.** Il est primordial que le gouvernement maintienne le cap et continue de travailler avec tous les acteurs en place pour modifier la loi sur le droit d'auteur. Lors des dernières tentatives de réforme, les canadiens ont appris les conséquences négatives du piratage et les effets négatifs de notre retard sur l'économie de notre pays. Le CCPI demande au gouvernement fédéral de déposer un nouveau projet de loi qui répondrait aux normes des Traités d'Internet de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle de 1996 et un régime de propriété intellectuelle de calibre mondial. Cela doit établir des règles claires qui rendent le

piratage en ligne illégal, des mesures qui découragent la distribution de contenu créatif en ligne, et ce tout en appuyant une économie du savoir innovatrice, dynamique et légale. Un nouveau projet de loi doit être présenté durant la prochaine session parlementaire afin d'assurer que les droits de PI soient en tête de l'ordre du jour au Canada.

- **Proposer un projet de loi renforçant les mesures anti-contrefaçon et piratage.** Le conseil canadien de la propriété intellectuelle soutien des efforts législatifs qui donneraient aux douaniers le mandat et les outils nécessaires pour prendre des mesures contre le piratage et la contrefaçon. Ce projet de loi doit contenir deux éléments clés: un droit de perquisition et de confiscation pour les douaniers, et la provision de ressources pour pouvoirs gérer ces marchandises.
- **Mettre en œuvre des mesures de protection de données dans les secteurs de sciences de la vie.** Cela inclurait le droit de sociétés de recherches d'appeler des décisions défavorable du tribunal concernant un problème de brevet, et la création d'un système de rétablissement de la durée des brevets (RDB) plus efficace. Les négociations actuelles avec l'Union européenne sur l'Accord de libre échange démontrent l'importance pour le Canada de protéger ses droits de PI.

Le CCPI presse le gouvernement fédéral d'adresser les lacunes du régime de PI au Canada. Cela comprend la mise en œuvre de lois qui protégeraient la PI et encourageraient la participation des entreprises canadiennes dans l'économie mondiale.

Le CCPI demande au gouvernement fédéral de réagir rapidement et de déposer aussi vite que possible un nouveau projet de loi qui assure une protection plus rigoureuse de la propriété intellectuelle au Canada.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez de plus amples questions.

Chris Gray
Directeur, Conseil canadien de la propriété intellectuelle
Tel: (613) 238-4000 (251)
Fax: (613) 238-7643
cgray@chamber.ca